

JE SUIS PIÉTON **JE SUIS PIÉTON À ROULETTES NON MOTORISÉ** **JE SUIS CYCLISTE** **JE SUIS MOTOCYCLISTE** **JE SUIS AUTOMOBILISTE** **JE SUIS RIVERAIN**

JE SUIS PIÉTON

- Je me déplace sur les espaces qui me sont réservés : trottoirs, passages piétons, voies vertes...
- Je regarde à gauche et à droite avant de traverser
- Je ne traverse pas en diagonale
- Je suis vigilant à la circulation cachée
- Je ne m'engage pas si le feu piéton est au rouge

AIRE PIÉTONNE : espace dédié aux piétons, prioritaires sur tous les véhicules, excepté le tramway. Tous les autres véhicules roulent au pas

ZONE DE RENCONTRE : zone favorisant la cohabitation des modes de déplacements. Les piétons y sont prioritaires (peuvent se déplacer sur les trottoirs et la chaussée), les cyclistes peuvent circuler en double sens, et la vitesse des véhicules motorisés est limitée à 20 km/h

JE SUIS PIÉTON À ROULETTES NON MOTORISÉ

- En roller, skate ou trottinette, je suis considéré comme un piéton, selon le Code de la route
- Je circule sur les trottoirs, j'adapte ma vitesse et fais attention aux autres usagers et laisse la priorité aux simples piétons

VOIE VERTE : route exclusivement réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés (vélos, chevaux...)

JE SUIS CYCLISTE

- Je suis vulnérable, je m'équipe et suis visible (éclairage, chasuble...)
- Je ne circule pas sur les trottoirs (sauf -8 ans)
- Je roule au pas dans les zones piétonnes
- Je n'emprunte pas les sens interdits sauf lorsqu'ils sont signalés "autorisés aux cyclistes"
- Lorsque je change de direction, j'indique mon changement de direction avec mon bras
- Je n'utilise pas de téléphone ni d'écouteurs

CÉDEZ LE PASSAGE CYCLISTE AU FEU ROUGE : autorise les cyclistes à franchir le feu rouge (en cédant le passage aux piétons) et à tourner à droite ou à aller tout droit

DOUBLE SENS CYCLABLE : la rue est à sens unique pour les véhicules motorisés, mais en double sens pour les cyclistes

VOIE RÉSERVÉE AUX VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN et autorisée aux cyclistes

JE SUIS MOTOCYCLISTE

- En moto ou en scooter, je suis vulnérable : je suis prudent pour 2
- Je m'équipe en toutes circonstances (casque, gants...)
- Je circule sans me faulxer
- Je circule sur la chaussée (les bandes, pistes cyclables et couloirs bus me sont interdits)

PISTE OU BANDE CYCLABLE CONSEILLÉE : aménagement exclusivement réservé à la circulation des cyclistes

PISTE OU BANDE CYCLABLE OBLIGATOIRE : aménagement exclusivement réservé à la circulation des cyclistes

JE SUIS AUTOMOBILISTE

- Je respecte les espaces dédiés aux piétons et cyclistes
- J'utilise les emplacements réservés au stationnement
- Je suis attentif lors de l'ouverture de ma portière
- Je respecte la vitesse autorisée
- Je suis vigilant face aux cyclistes arrivant en sens inverse
- Je suis électrique, je me signale
- Je cède le passage aux piétons en attente pour traverser

ZONE DE RENCONTRE : voiture non prioritaire, 20 km/h maxi. Stationnement uniquement autorisé dans les emplacements matérialisés

ZONE 30 : zone de circulation apaisée. La vitesse des véhicules motorisée est limitée à 30 km/h, les piétons peuvent traverser en dehors des passages piétons

DOUBLE SENS CYCLABLES : la rue est à sens unique pour les véhicules motorisés, mais en double sens pour les cyclistes

JE SUIS RIVERAIN

- Je trie mes déchets
- Je rentre mes bacs et respecte les jours de collecte (gêne et sécurité des piétons)
- J'utilise les déchetteries pour mes encombrants
- Je maintiens les trottoirs propres
- Je ramasse les crottes de mon chien
- Je jette mon mégot dans une corbeille après l'avoir éteint

Je maintiens les trottoirs propres !

INFOS QUALITÉ DÉCHETS
 02 38 56 90 00
 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
 qualitedechets@orleans-metropole.fr



POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

AMENDE PIÉTON

- 4 € traversée hors des passages piéton ou au feu rouge piéton

AMENDE PIÉTON À ROULETTES

- 4 € traversée hors des passages piéton ou au feu rouge piéton

AMENDE CYCLISTE

- 11 € défaut d'éclairage ou de frein
- 90 € non port du casque pour enfant de -12 ans
- 135 € circulation sur trottoir (sauf -8 ans) franchissement feu rouge (hors panneau cédez le passage cycliste)
- 135 € utilisation du portable

AMENDE MOTOCYCLISTE

- 35 € véhicules motorisés arrêtés sur le SAS vélo
- 68 € non port des gants
- 135 € circulation sur aménagements cyclables
- 135 € non port du casque

AMENDE AUTOMOBILISTE

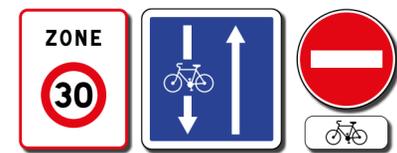
- 135 € stationnement sur trottoir, bande/piste cyclable, passage piéton, sur place réservée aux personnes handicapées.
- 135 € engagement dans un carrefour occasionnant une gêne à la circulation

AMENDE INCIVILITÉ

- 135 € poubelle sortie en dehors des horaires autorisés
- 135 € chien non tenu en laisse
- 135 € déjection canine
- 135 € encombrant et déchets sur la voie publique (mégots...)



ENSEMBLE
 POUR BIEN VIVRE



DANS L'INTRA-MAILS
LES VÉLOS
 PEUVENT ROULER
 À CONTRESENS

Gonfleurs Vélo
Vélo Station Vélo Station :
 8 rue Nicolas Copernic, Orléans
 (sous Place d'Arc)
 0 800 00 83 56 (appel gratuit)
 Horaires : du lundi au samedi
 de 10h à 13h et de 14h à 17h30
 (sauf samedi, fermeture à 17h)

A la Vélo Station, vous pouvez louer un vélo'tao pour un mois au plus, vous inscrire au service vélo+, faire entretenir votre vélo, le faire marquer contre le vol ou activer votre carte d'accès aux Parcs Relais Vélos sécurisés.

NUMÉROS UTILES

www.geovelo.fr/orleans

ORLÉANS PARCS ET ESPACES
GESTION
 Stationnement parkings
 02 38 73 38 06
 www.stationnement-orleans.fr

Orléans Mairie
 Tous renseignements
 02 38 79 22 22
 www.orleans-metropole.fr

ORLÉANS DÉCHETTERIES
vélo+
 INFOS QUALITÉ DÉCHETS
 02 38 56 90 00
 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
 qualitedechets@orleans-metropole.fr

vélo+
 Location de vélos en cour ou longue durée
 0 800 00 83 56
 www.agglo-veloplus.fr

TAO
 ORLÉANS MÉTROPOLE
 Transports en commun
 0 800 01 20 00
 www.reseau-tao.fr

POLICE
 CSO
 02 38 79 23 45

Mairie d'Orléans 2019 - patricegabin.com